



Ville de Pirae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
01 SEP. 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N°067/2015 DU 27 AOUT 2015

Portant modification de la délibération n°061/2012 du 6 août 2012 portant création d'un emploi permanent à temps complet en application de l'article 36 de l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005.

Date de convocation : 18 AOUT 2015

Date d’affichage : 18 AOUT 2015

Date d’affichage du compte-rendu : 28 AOUT 2015

Date d’affichage de la présente délibération :

Résultats des votes :

VOTANTS31

POUR31

CONTRE00

ABSTENTION00

La délibération est adoptée à l’unanimité

L’an deux mille quinze, le dix-huit juin, à seize heures vingt minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH.

Conformément à l’article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Miriama MACE et Yvette LICHTLE, ont été désignées pour remplir cette fonction.

ELUS EN EXERCICE33

PRESENTS27

PROCURATION04

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Miriama TEIO Vve MACE	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Jean-Claude PAQUIER	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE	X		
M. Christophe TEO	X		
Mme. Riveta URAHUTIA		X	
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Rosana TEHOIRI
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG		X	Raiarii TETOOFA
M. Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiama BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	Irvine PARO
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

Délibération n° 067/2015 du 27 août 2015 portant modification de la délibération n° 061/2012 du 06 août 2012 portant création d'emplois permanents à temps complet en application de l'article 36 de l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005

DELIBERATION N°067/2015 du 27 août 2015

Portant modification de la délibération n° 061/2012 du 06 août 2012 portant création d'emplois permanents à temps complet en application de l'article 36 de l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs
- VU le décret n°2011-1551 du 15 novembre 2011 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- VU le décret n°2011-1552 du 15 novembre 2011 portant dispositions applicatives aux agents non titulaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'arrêté n° 1118 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « application » ;
- VU la délibération n° 061/2012 du 06 août 2012 modifiée portant création d'emplois permanents à temps complet ;
- VU les nécessités de service public ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 27 août 2015 :

ADOPTÉE A L'UNANIMITE	
VOTANTS	31
POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOPTE :

- Article 1^{er} :** Il est créé un (1) emploi permanent du cadre d'emploi « Application » dans la spécialité administrative à temps complet au grade d'adjoint défini ci-après :
- Un(e) animateur(rice) socio-culturel qui aura pour missions principales de :
- Mettre en œuvre les activités d'animation et de jeunesse dans le cadre du projet éducatif du service ;
 - Organiser et animer les réunions avec les organismes et partenaires en vue de la mise en œuvre du programme d'animation communal ;
 - Soutenir et accompagner les associations de la commune pour la mise en œuvre de projets de quartier ;
 - D'être le relai du service auprès des associations de la commune (associations sportives, de jeunesse, de quartier et sportives).
- Article 2 :** Le tableau des emplois permanents à temps complet fixé par la délibération n°061/2012 modifiée du 06 août 2012 est modifié conformément au document figurant en annexe de la présente délibération.
- Article 3 :** Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et au grade ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice 2015.
- Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Article 5 :** La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Le Maire,

Edouard FRITCH

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le..... 1 - SEP. 2015..... et publication du 1 - SEP. 2015.....

Edouard FRITCH
Le Maire

Annexe à la délibération n° 001/2015 du 27.08.15 portant modification de la délibération n° 061/2012 du 06 août 2012 portant création d'emplois permanents à temps complet en application de l'article 36 de l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005

Cadres d'emplois	Grades	Spécialité	Emploi	Nombre d'emplois créés au 18 juin 2015	Nombre d'emplois créés lors du présent conseil municipal	Nombre d'emplois total créés au 27 août 2015
A – Conception	Conseiller principal	Administrative	Chef de la section des recettes	2		2
		Technique	Chef de service des ressources			
	Conseiller qualifié	Administrative	Chef de bureau des affaires financières	2		2
		Administrative	Chef de bureau des ressources humaines			
	Conseiller	Administrative	Chef de service de l'action sociale et éducative	6		6
		Administrative	Chef de service de la sécurité civile et publique			
		Administrative	Chef de service des affaires civiles, juridiques et administratives			
		Administrative	Chef de bureau du droit			
		Administrative	Chef du bureau de l'animation et de la vie associative			
		Technique	Chef de service du cadre de vie			
B – Maîtrise	Technicien	Administrative	Assistant ressources humaines	3		3
		Administrative	Chargé des sports			
	Major	Sécurité civile	Adjoint au chef du service incendie et secours			
C – Application	Adjoint	Technique	Technicien informatique	2		4
		Technique	Agent technique			
		Administrative	Agent d'état civil	1		
		Administrative	Animateur socio-culturel		1	
D – Exécution	Agent	Technique	Agent technique	1		4
		Technique	Electricien	1		
		Technique	Chauffeur	1		
	Sapeur	Sécurité civile	Sapeur-pompier	1		
TOTAL				20	1	21